

# PROJET DE TRANSFERT DE COMPETENCES

## PSI MAJUNGA

### DT DES ALPES MARITIMES - DT DE LA REUNION

Suite aux derniers contacts pris en janvier 2018 entre Joël CHARTIER et Gérard ROBERT, il est décidé que la DT de La Réunion soit chargée de l'exécution du PSI prévu par la DT des Alpes Maritimes dans les conditions suivantes :

- **Dates** : envisagées du **13 au 20 avril 2018** – (*maj du 7 février 2018*)
- **Objectif opérationnel** : rencontre avec les bénéficiaires locaux (Association Paix et Harmonie », achat local et installation des matériels envisagés dans le PSI, accompagnement à la mise en place et à la formation des acteurs locaux.
- **Nombre d'intervenants** : 2
  - 1 pour le projet 1 : **VIAYV SOA » ACTIONS SOLIDAIRES POUR L'AUTONOMIE DES FEMMES.**  
Pressentie : Suzanne VAXELAIRE. (Volontaire)
  - 1 pour le projet 2 : **FORMATION EN INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE ET COMMUNICATION NUMERIQUE, OUVERTURE D'UN CYBER CAFE - ACTIONS SOLIDAIRES POUR LES ETUDIANTS ET LES JEUNES.** Pressenti : André MILLIER (volontaire)
- **Prises de contacts** :
  - Les responsables du projet de PSI informeront les interlocuteurs locaux du transfert de compétence vers la délégation de La Réunion et des dates prévisionnelles de la mission.
  - Ils communiqueront les coordonnées de leurs contacts locaux (bénéficiaires) au DT de La Réunion qui confirmera les dates d'arrivée et de départ des intervenants et règlera tous les détails nécessaires à la bonne exécution de la mission.
  - Tous les achats des matériels d'équipement étant prévus sur place, la DT des Alpes Maritimes fournira tous les devis et factures pro forma.
- **Conditions financières** :

La DT des Alpes Maritimes dispose d'un budget global de **5500 euros** :

- **2700 euros** pour le **projet 1** : achat et mise en place de 8 machines à coudre + divers matériels + frais de formation...
- **2800 euros** pour le **projet 2** : achat et mise en place de 6 ordinateurs + accessoires + forfait internet...

Ces sommes seront avancées à la DT de La Réunion qui présentera ensuite toutes les factures des achats réalisés sur place et des autres frais, voyage notamment.

Les frais de voyage des 2 intervenants (billets d'avion RUN-TNR – actuellement 600€ + frais de taxi Tana-Majunga 400€ A/R pour 2 personnes) seront pris sur le budget global et imputent donc celui de l'achat des matériels envisagés sauf en cas de subvention possible du FAD (missions) pouvant aller jusqu'à **1500€**.

L'hébergement (sommaire mais convenable) sera assuré par l'association « Paix et Harmonie ».

La DT des Alpes Maritime est chargée de rédiger une convention réglant les relations et obligations entre les deux DT et précisant notamment les conditions financières.

Cette convention sera signée par les DT des deux délégations.

Les trésorier-trésorière des 2 délégations se mettront en rapport pour la bonne exécution des dispositions financières.